

# NOUVELLE BIOGRAPHIE NATIONALE

EXTRAIT

DU TOME 11  
BRUXELLES, 2012



ACADÉMIE ROYALE  
*des sciences, des lettres et des beaux-arts*  
DE BELGIQUE

l'orchestre qui, jusqu'alors, était d'un caractère assez mélangé. Mais la dernière année de l'Occupation marque un ralentissement de l'activité de l'ensemble Candrix. La grande époque touche à sa fin. De 1945 à 1950, il conserve une formation de huit à dix musiciens qui gravera quelques titres de boogie woogie, en vogue à l'époque. Le jazz est quelque peu passé de mode à ce moment. Le mythe Candrix ne lui survivra guère : l'homme reste dans le métier mais s'adonne finalement plus à la variété qu'au jazz (1956-1958).

Faisant désormais partie des vétérans, il remontera sur les planches, à l'occasion, avec quelques-uns de ses anciens compères, souvent devant un public qui ne connaît même plus son nom. L'artiste s'efface alors doucement de la scène musicale. Il décède à Bruxelles, en 1974.

Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM), à Bruxelles, Archives.

*Dictionnaire du jazz à Bruxelles et en Wallonie*, Liège, 1991, p. 93-96.

Sylvie Godefroid

**CASIMIR-LAMBERT**, né LAMBERT, *Henri*, ingénieur, économiste, sociologue, maître de verrerie, membre de la Société d'économie politique de Paris et de Belgique, né à Dampremy le 14 novembre 1862, décédé à Paris (France) le 12 octobre 1934.

Henri Lambert (la modification patronymique a été autorisée par arrêté royal du 22 novembre 1923 et confirmée par un jugement du tribunal de première instance de Charleroi du 2 juin 1925) est issu d'une famille installée dans le « pays de Charleroi » depuis le XVII<sup>e</sup> siècle au moins. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs de ses membres avaient des intérêts dans l'exploitation du charbon. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, son grand-père fit construire des verreries à Lodelinsart. Son père, Casimir Lambert fils, ingénieur sorti de l'École des mines de Mons, reprit les affaires familiales, les développa. Ardent partisan du libre-échange, il devint député libéral de l'arrondissement de Charleroi de 1874 à 1890. Son fils Henri, après avoir fait ses études secondaires à Metz et ensuite à Croydon en Angleterre, obtint en 1886 le

grade d'ingénieur civil à l'Université de Liège, l'année même où éclataient les graves émeutes ouvrières en Wallonie et en particulier dans la région de Charleroi.

À peine sorti de l'université, il participa à la direction des affaires familiales. En 1897, il épousa sa petite-cousine Marie Mondron, fille de Léon Mondron-Lambert. À la mort de son père en 1896, à la suite de dissensions familiales, il construisit en 1901-1902 sa propre verrerie de verres à vitres à Lodelinsart, disposant du plus grand four d'Europe. Sa société en commandite Henri Lambert et Cie connaîtra une grande prospérité, mais son créateur sera contraint de la transformer en 1928 en société anonyme (SA) des Verreries mécaniques de Lodelinsart et, de surcroît, à la suite de diverses pressions des banques, de l'intégrer en 1930 dans l'Union des verreries mécaniques belges (UVMB).

Mais en réalité, l'œuvre essentielle d'Henri Casimir-Lambert, même si elle puise partiellement son inspiration de son activité professionnelle, se situe ailleurs. Porté par un esprit qui « possède cette capacité d'abstraire et de généraliser au plus haut degré », Henri Lambert – il signa toutes ses œuvres, même après son changement patronymique, de son nom d'origine – sera marqué par les faits de société et par son intérêt pour l'économie politique, le tout basé sur son adhésion inconditionnelle au libre-échange. Il sera avant tout un sociologue, un économiste et surtout un réformateur.

Les émeutes du printemps de 1886 constituent assurément le phénomène déclencheur de sa réflexion sur la société, le tout sur fond de revendications du suffrage universel. Comment concilier cette juste requête à ses yeux, dont il juge de toute manière l'obtention inévitable, et le risque certain d'être soumis à la loi du « nombre ignorant et brutal » ? Pour éviter ce piège, il présente, fin 1892-début 1893, un système, qualifié d'ingénieux, de suffrage universel organisé sous la forme de la représentation des intérêts, la société étant à ses yeux composée de trois intérêts fondamentaux, à savoir celui du capital, du travail et du savoir, ce dernier groupant les intérêts moraux et intellectuels.

Il porte ensuite avec Eugène Baudoux sa réflexion sur le droit d'association. Ce droit d'association donnait alors un pouvoir exor-

bitant aux capitalistes (anonymat, actions aux porteurs, etc.), générant l'irresponsabilité, source de tous les abus.

Cette double réforme, du système électoral d'une part et du droit d'association d'autre part, constitua la base de son *Nouveau Contrat social*, livre au titre combien révélateur, qu'il publia en 1920 et dans lequel il fit un ardent plaidoyer pour l'organisation de la « démocratie individualiste », régime dans lequel triompheraient « la liberté, la responsabilité, la solidarité ». Parti d'un individualisme pur et dur, il aboutit à une forme de socialisme dépourvu d'étatisme. Dans cette société, la solidarité sera volontaire et la responsabilité solidaire.

Partisan intransigeant du libre-échange, héritage de son père et de sa profession de maître de verrerie, il le fut aussi du pacifisme, l'un et l'autre consubstantiellement liés. Dès lors, à l'approche de la Première Guerre mondiale, il ne cessa d'être un militant actif pour la cause de la paix. En 1913, il publie une étude intitulée *Pax Economica* dans laquelle il démontre le rôle fondamental du libre-échange pour l'établissement d'une paix durable, « éternelle » entre les hommes. Apôtre du pacifisme, il écrit des lettres ouvertes à Sir Edward Grey et au président Woodrow Wilson. Il quitte la Belgique en septembre 1914 pour gagner la Hollande, puis l'Angleterre où il devient membre de l'Union of Democratic Control, et rédige divers articles en faveur de la paix. En septembre 1916, il gagne les États-Unis pour continuer son combat en faveur de la paix. Là, il prend contact avec les milieux pacifistes et libre-échangistes, surtout avec le colonel Edward House, le principal conseiller du président Wilson, et devient l'un de ses familiers. Sa correspondance atteste qu'il joue alors, dans l'ombre, un rôle dans l'élaboration des fameux « quatorze points » du président Wilson. Au début 1918, il est cofondateur à Boston de l'International Free Trade League, comme il l'avait été de celle de Paris quelques années plus tôt, en 1911. En cette ligue de Boston, il est rejoint par Henri La Fontaine, un autre illustre de ses compatriotes, pacifiste comme lui. Aux États-Unis, il rédige en anglais son *Pax Economica* qui y connaîtra trois éditions, œuvre qu'il étoffera et publiera en 1920, en français, à son retour en Belgique.

Après l'échec du traité de Versailles, il poursuit sans relâche son combat pour une paix durable. Pour lui, c'est le facteur économique qui est essentiel pour l'histoire de l'Homme : c'est par l'échange que l'homme acquiert la conscience, c'est par l'échange qu'il prend conscience de la justice et que, donc, on assiste à la naissance de la morale, le tout présupposant la liberté. Dans ce contexte, si tous les peuples adhèrent au libre-échange, facteur par essence constitutif de la paix, point n'est besoin de Société des Nations, qui gère une paix armée, point n'est besoin d'Europe unie.

Ce penseur adepte du spiritualisme et du finalisme, persuadé d'avoir découvert dans l'acte d'échange une loi naturelle, n'eut de cesse de vouloir édifier une morale nouvelle. Ce réformateur aussi original qu'idéaliste, toujours sur la brèche, fut amené insensiblement autant que logiquement vers un domaine qui n'était pas le sien : la métaphysique. Dans son ouvrage paru *post mortem*, auquel il travailla pendant plus de vingt ans, intitulé *Hypothèse sur l'évolution physique et métaphysique de l'énergie*, qui constitue à bien des égards l'épine dorsale de sa pensée, l'auteur émet l'hypothèse de la présence divine dans l'énergie attractive en l'atome. L'existence d'un Dieu ne fait pour lui aucun doute : en effet, là où il y a une loi (naturelle qu'il identifie à divine), il doit y avoir une Volonté.

Trop indépendant que pour être membre actif d'un parti, bien que de tendance libérale progressiste, portant souvent un regard critique sur les hommes politiques trop enclins, à son goût, aux compromis aux colorations de compromissions, il lui manqua des structures de relais pour la transmission de ses idées dans le grand public.

Les théories de cet homme qui déclara ne pas écrire « à l'intention des hommes d'aujourd'hui, ni même de ceux de demain » furent de son vivant bien connues d'une élite intellectuelle internationale. Mais les réformes qu'elles réclamaient étaient à ce point idéalistes, à ce point exigeantes, voire révolutionnaires, mettaient en cause tant de privilèges, qu'elles tombèrent dans l'oubli presque aussitôt après le décès de leur auteur, sans perdre pour autant leur pertinence. Ainsi, en particulier, il fut un farouche adversaire du double privilège que les milieux capitalistes du XIX<sup>e</sup> siècle s'étaient

attribué grâce à la création de ces associations économiques : la responsabilité limitée d'une part et l'anonymat d'autre part. Il ne cessa de réclamer la réforme de ce droit d'association, car la crise de l'État moderne y trouvait, selon lui, ses origines. Le seul remède serait, selon ses vues, la moralisation du phénomène associatif. Pendant plus de vingt ans, il ne cessa de tenter de convaincre les responsables politiques du bien-fondé de ses conceptions, en vain !

Ce militant ardent, courageux et généreux publia également près de deux cents opuscules, articles de journaux et de revues, aussi bien en Europe (Belgique, France, Pays-Bas, Angleterre, Suisse) qu'aux États-Unis. Conscient de l'échec du traité de Versailles et de l'imminence d'une nouvelle déflagration mondiale, il multiplia les écrits et les démarches en vue de mettre en garde les hommes politiques des dangers que courait à nouveau l'Europe. Les faits lui donnèrent tragiquement raison.

Ce personnage hors normes, original en diable, ce pèlerin de la vérité fut, outre le grand industriel que l'on sait, un apôtre généreux, chaleureux, infatigable de la cause dont il était le défenseur.

Cl. Lyon, *Casimir-Lambert. Notice nécrologique*, dans *L'Éducation populaire*, n° 38-44, 17 septembre-29 octobre 1896. – J.-L. Delaet, *Henri Lambert*, dans G. Kurgan-van Hentenrijk, S. Jaumain, V. Montens, *Dictionnaire des patrons en Belgique*, Bruxelles, 1996, p. 407-408. – J.-L. Van Belle, *Les théories d'Henri Lambert (1862-1934) face à la presse francophone*, dans *Monte Artium, Journal of the Royal Library of Belgium*, n° 2, 2009, p. 165-186. – J.-L. Van Belle, *Henri Lambert, cofondateur de la Ligue internationale du libre-échange (1918) ou de l'inutilité de l'Europe unie*, dans *Anti-européens, eurosceptiques et souverainistes. Une histoire des résistances à l'Europe (1919-1992). Actes de la Journée d'études du 6 février 2009*, Sorbonne, Paris, 2009, p. 19-34. – J.-L. Van Belle, *Henri Lambert. Un grand penseur toujours d'actualité (1862-1934)*, Braine-le-Château, 2010.

Jean-Louis Van Belle

**CLERDENT**, Pierre, Charles, Jean, Joseph, comte, avocat, gouverneur des provinces de Luxembourg puis de Liège, sénateur, né à Liège le 29 avril 1909, y décédé le 10 juin 2006.

Pierre Clerdent est né dans le quartier liégeois d'Outremeuse où il eut Georges Simenon comme ami d'enfance, amitié durable et qui nous vaut un personnage nommé Clerdent dans un des *Maigret*. Ses parents étaient originaires de la Basse-Meuse (Visé et Mouland), ce qui explique sans doute en partie l'ardeur qu'il mit à s'opposer au rattachement des Fourons à la Flandre.

Son père avait le sens des affaires. Bien qu'il ne fût pas pharmacien, il créa et exploita la « Grande Pharmacie » qui existe toujours place Saint-Lambert, au cœur de Liège, et qui mit la famille à l'abri du besoin.

Après des études secondaires aux collèges Saint-Roch à Ferrières et Saint-Barthélemy à Liège, il conquiert son diplôme de docteur en droit à l'Université de Liège en 1934 et prolongea ses études à Paris pendant un an. De retour dans sa ville natale, il fut d'abord collaborateur du bâtonnier Paul Tschoffen et, en 1939, il devint secrétaire du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Antoine Delfosse (parti catholique), dans le gouvernement Pierlot.

Il épousa Simone Lambeaux en février 1940. Le couple n'eut pas d'enfants.

C'est ainsi que commence une carrière d'une remarquable durée, marquée par la précocité (Clerdent a trente et un ans en 1940) et la diversité. Le rappel des principales fonctions occupées à partir de 1940 est éloquent : avocat au barreau de Liège jusqu'en 1945, gouverneur de la province de Luxembourg (1945-1953), gouverneur de la province de Liège (1953-1971), président puis chargé des relations extérieures de la société anonyme Cockerill (1971-1981) et finalement sénateur libéral (1981-1991), le tout suivi d'une longue retraite active jusqu'en 2006. Mais ce rappel, si impressionnant qu'il soit, ne rend pas compte de l'essentiel, c'est-à-dire de la manière dont ces fonctions furent remplies et de l'influence exercée par leur titulaire.

Quand la guerre éclate, Delfosse s'engage dans la Résistance puis part pour Londres où il fera partie du gouvernement belge en exil. Pierre Clerdent adhère avec Delfosse à un réseau de renseignements, le réseau allié « Clarence », créé par Walthère Dewé. Tschoffen, inquiété par l'occupant, ne tarde